

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 4 juillet 2017

VIGILANCE ORAGES – NIVEAU ORANGE

Météo France a placé le département du Cher en vigilance orages – niveau orange à compter de ce jour.

La dégradation débutera en fin d'après-midi et sera à la fois plus nette et généralisée en fin de journée. Des orages forts, une forte activité électrique, pouvant donner lieu à de fortes précipitations, sont prévus. Ponctuellement, de la grêle et des rafales de vent pouvant atteindre 90 km/h sont possibles.

La Préfecture du Cher vous recommande la plus grande prudence et vous conseille de suivre certaines recommandations simples de sécurité.

Consignes de sécurité et de prudence :

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins
- Apporter une vigilance particulière sur les installations de plein air de type chapiteaux, stands et autres structures provisoires

Consignes de sécurité routière :

- Limiter la vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- Consulter les prévisions météorologiques et de circulation
- Bien voir et être bien vu (pare-brise, éclairage)
- Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteo.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ; www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher